

NUMÉROS UTILES :

Mairie	02 99 92 20 63
Police / Gendarmerie	17
Pompiers	18
Secours	112
Centre antipoison	02 41 48 21 21
Sous-préfecture de Redon	02 99 71 14 04
SAMU	15
SOS Médecins	02 99 53 06 06
ENEDIS, numéro d'urgence	0 810 33 30 35
GDF (sécurité dépannage)	0 800 47 33 33

S'INFORMER :

Site internet de la commune	www.guignen.fr
Portail de prévention des risques majeurs	georisques.gouv.fr
Site de la Préfecture	ille-et-vilaine.gouv.fr
Site météo	meteofrance.fr



Mairie de Guignen

EDITION 2019

Prévention des risques Agir et réagir

DICRIM

Dossier d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

Inondation	Sismicité	Feu de forêt	Rupture de digue ou de barrage	Risque sanitaire	Risque météorologique
Faible	Faible		Élevé		
Transport de matières dangereuses	Mouvement de terrain	Moyen	Potentiel radon		
Faible	Faible		Élevé		

Document à conserver

Mairie de Guignen
02 99 92 20 63
www.guignen.fr
mairie@guignen.fr



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un événement potentiellement dangereux est un aléa, il ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont présents. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec une présence humaine.

Deux grandes familles de risques majeurs :

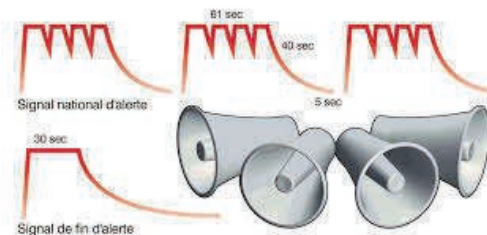
- **Les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, submersion marine, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique.
- **Les risques technologiques** : d'origine humaine, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses...

SYSTEME D'ALERTE NATIONAL ET COMMUNAL

En cas de phénomène majeur, la population doit être avertie par un signal d'alerte, identique pour tous les risques et pour l'ensemble du territoire national. Ce signal consiste en 3 émissions successives de 101 secondes chacune et séparées par des intervalles de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude et en fréquence.

Le signal de fin d'alerte est constitué par une émission sonore continue de 30 secondes. Il est diffusé par les sirènes du Système d'Alerte et d'Information à la Population.

Une sirène RNA est positionnée sur le toit de la Mairie de Guignen.



PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechanges ;
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnel ;
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps ;
- Un sac plastique pour les objets de valeur et les papiers importants.

Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/risques



RISQUES METEOROLOGIQUES

LE RISQUE ET SES CONSEQUENCES POTENTIELLES

La commune est exposée à de nombreux risques météorologiques : neige, verglas, grand froid, canicule, tempête... Les alertes météo sont relayées par les médias (radio, TV,...). Il est utile de se connecter au site de Météo France (www.meteofrance.fr) ou à son service téléphonique 08 92 68 02 35 ou 32 50.

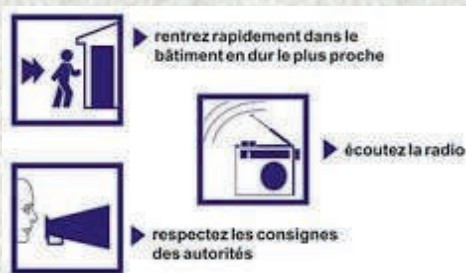
Tenez-vous informé de l'évolution de la situation et respectez les consignes de sécurité émis par les pouvoirs publics. La commune relaie les alertes et les consignes notamment sur son site internet (www.guignen.fr). *Que faire*

LES BONS GESTES A ADOPTER

En cas de canicule



En cas de tempête



Et après

- Evaluer les dangers et agir
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre

En cas de grand froid, gel et neige

- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé.
- Evitez les sorties le soir et la nuit.
- Habillez-vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour; vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, pièces humidifiées, non surchauffées.
- Ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez la mairie ou le 115. *ue faire*

COMMENT FONCTIONNE LE PCS ?

Alors que les secours (Pompiers et Samu) s'occupent de protéger, de soigner, d'évacuer... le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a en charge, comme son nom l'indique, la sauvegarde.

Le Poste de Commandement Communal (PCC) est la cellule de crise. Composé d'élus et d'agents municipaux, et dirigé par le Maire, il se réunit dans la mairie, si possible, dès l'activation du PCS.

Le PCC se coordonne avec ses services pour réaliser l'alerte et l'information de la population tout au long de l'événement, mais aussi éventuellement l'évacuation, l'accompagnement, la mise à l'abri de la population, le soutien aux personnes fragiles, l'hébergement des sinistrés, la mise en place de déviations routières...

La procédure est activée dès le déclenchement de l'alerte. Elle ne prend véritablement fin qu'au retour à une situation normale qui peut prendre plusieurs jours, plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Les agents de la Commune apportent une aide logistique et administrative à la population, tout en assurant le maintien des services communaux essentiels (état civil...) dans le respect des règles de sécurité.



En cas d'alerte, n'oubliez jamais :





INONDATION ou RUPTURE DE DIGUE

Les inondations ou rupture de digue sont des processus qui peuvent donner lieu à des effets dominos.

Exemple : la rupture de digue provoque une onde de submersion. L'inondation et les matériaux transportés issus du barrage et de l'érosion de la vallée peuvent occasionner des dommages considérables.

Trois zones sont à surveiller : au Nord de la commune, le long du Canut ; à l'Ouest, le long du ruisseau de la Hesnais ; au Sud-Ouest, au niveau de la digue du Moulin du Val.

MESSAGE D'ALERTE

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Guignen (datant de 2017) ;
- Alerte orange ou rouge provenant de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ;
- Information sur le panneau lumineux situé Place de l'église et sur le site internet de la commune www.guignen.fr ;
- La commune dispose d'un véhicule équipé d'un dispositif EMA*. Ce véhicule circulera dans les rues et voies de Guignen et diffusera un message bref :



ALERTE SANS EVACUATION

Un risque d'inondation menace votre quartier. Elevez vos meubles. Prenez vos dispositions pour vos animaux.

Rendez-vous sur France Bleu Armorique 103.1 pour plus d'informations. Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentif aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

ALERTE AVEC EVACUATION

Une inondation exceptionnelle est attendue.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre OU sortez de vos logements et tenez-vous prêts pour l'évacuation par les secours.

*dispositif EMA : sirène + haut-parleur

RISQUES SANITAIRES

LE RISQUE ET SES CONSEQUENCES POTENTIELLES

Les **risques sanitaires majeurs** peuvent être liés à des agents biologiques pathogènes (variole, grippe, tuberculose,...) ou liés à des agents chimiques ou radioactifs (accidents, malveillance, ...).

Le **dispositif ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), est un programme d'organisation des secours à l'échelon départemental, en cas de catastrophe. Il permet une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires sous l'autorité du Préfet de département (sauf si l'événement est à grande échelle). Il regroupe de nombreux plans dont :

- Les plans particuliers d'intervention (PPI) et les plans sanitaires d'urgence (épizootie) ;
- Le plan ORSEC Pandémie grippale, le plan départemental de distribution de produits de santé en réponse à une situation sanitaire exceptionnelle, le dispositif spécifique ORSEC - IODE, .etc. Des centres de distribution des comprimés se trouvent à Bain de Bretagne, Guichen, Val-d'Anast et à Redon sont identifiés dans l'arrondissement de Redon.

POUR ALLER PLUS LOIN

Site de l'État en Ille et Vilaine :

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-civile-et-Securite-interieure>

Les Plans ORSEC : <https://www.gouvernement.fr/risques/dispositif-orsec>

LES BONS GESTES A ADOPTER



Lavez-vous les mains
plusieurs fois par jour avec du savon



Portez un masque



Réduisez vos sorties



Appelez un médecin



RISQUE LIÉ À LA CONCENTRATION EN RADON

LE RISQUE ET SES CONSÉQUENCES POTENTIELLES

Le radon est un **gaz radioactif d'origine naturelle** : il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol. Des résidus de ce gaz, eux-mêmes radioactifs peuvent se concentrer dans l'air, et une fois inhalés se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration reste faible, mais il peut présenter un risque pour la santé dans les environnements confinés. Le radon est **un cancérigène reconnu** et serait en France la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac mais devant l'amiante. La répartition des communes entre les trois zones à potentiel radon définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique a été prise par arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

LE RISQUE À GUIGNEN

Le territoire de votre commune est exposé à un **potentiel radon de catégorie 3** (élevé), sur une échelle de 3. Le potentiel radon évalue le niveau de risque à l'échelle communale, mais **ne présage en rien des concentrations présentes dans les différents bâtiments**, qui dépendent de multiples autres facteurs (étanchéité du sol, renouvellement de l'air intérieur...). En fonction des caractéristiques architecturales des bâtiments, les taux de concentration en radon peuvent être négligeables, ou très élevés.

POUR ALLER PLUS LOIN

Il est possible d'évaluer la concentration en radon d'un bâtiment à l'aide d'un **dosimètre radon**, peu coûteux et simple d'utilisation. Conformément aux articles R. 4451-1 à R. 4451-135 du code du travail et aux articles R. 1333-1 à 1333-175 du code de la santé publique, dans certains lieux ouverts au public et certains lieux de travail, **cette évaluation est obligatoire et doit être effectuée par des organismes agréés**. Au-dessus de 300 Bq/m³, le radon présente des risques pour la santé. Dans de nombreux cas, **des actions simples et peu coûteuses** d'amélioration du renouvellement de l'air intérieur et d'étanchéification de l'interface entre le sol et le bâtiment **peuvent suffire** à améliorer la situation et à ramener les concentrations en dessous du niveau de référence.

<http://www.irs.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/Le-radon.aspx>



LES BONS GESTES À ADOPTER

1. **Abritez-vous ;**
2. **Ecoutez la radio : France Bleu Armorique au 103.1 MHz ;**
3. **Respectez les consignes ci-après :**

PENDANT :



ET APRÈS, QUE FAIRE :

- Ne réintégrez votre domicile que si les conditions sanitaires sont favorables ;
- Ne réinstallez votre électricité que si votre installation a été vérifiée ;
- Si vous sentez une odeur de gaz, sortez et appelez les pompiers (18 ou 112) ou la gendarmerie (02 99 57 01 02) ;
- Faites l'inventaire des dommages et préparez vos dossiers d'assurance ;
- Ne jetez rien (dans la perspective du passage d'un expert d'assurance) ;
- Aérez les pièces et chauffez dès que possible.



INCENDIE ou FEU DE FORÊT

Le risque d'incendie de forêt est reconnu lorsqu'un feu a menacé un massif de plus d'un hectare. En plus des forêts, les incendies concernent des formations subforestières de petite taille. Les principales zones à surveiller à Guignen se trouvent au Sud-Ouest et au Centre-Est de la commune, mais également tous les espaces boisés.

MESSAGE D'ALERTE

- La commune dispose d'un véhicule équipé d'un dispositif EMA*. Ce véhicule circulera dans les rues et voies de Guignen et diffusera un message bref :



ALERTE SANS EVACUATION

Un risque d'incendie ou de feu de forêt menace votre quartier. Rendez-vous sur France Bleu Armorique 103.1 pour plus d'informations. Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

ALERTE AVEC EVACUATION

Un risque d'incendie exceptionnel est attendu.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre OU sortez de vos logements et tenez-vous prêt pour l'évacuation par les secours.

*dispositif EMA : sirène + haut-parleur



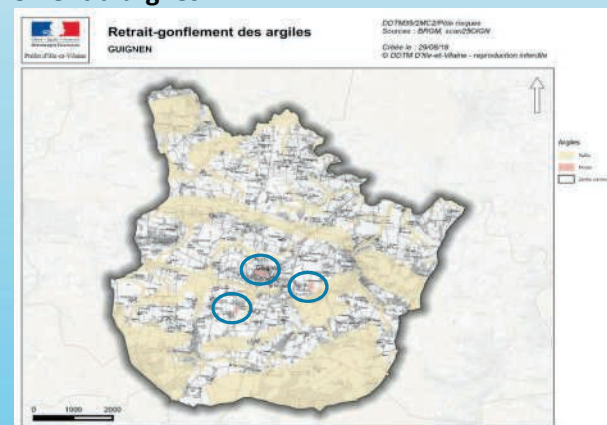
MOUVEMENT DE TERRAIN

LE RISQUE ET SES CONSEQUENCES POTENTIELLES

Les **mouvements de terrain** sont une manifestation du déplacement gravitaire des masses de terrain, déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles ou anthropiques. Sur le département, **le risque le plus fréquent est celui lié au retrait-gonflement des argiles**, totalisant plus d'une centaine de sinistres depuis 1982. **Peu dangereux pour les populations**, ils provoquent des **dégâts importants et souvent irréversibles** sur les aménagements humains (grosses fissures, instabilités, etc.), pouvant nuire à la sécurité de leurs occupants et conduire à l'évacuation définitive d'un bâtiment fragilisé.

LE RISQUE A GUIGNEN

- Votre commune est **concernée par un risque de mouvement de terrain** :
- **retrait-gonflement d'argiles**



POUR ALLER PLUS LOIN

L'article L563-6 du code de l'environnement précise que les citoyens doivent indiquer au maire les cavités souterraines et marnières susceptibles de s'effondrer et de causer des dégâts dont ils ont connaissance. Le maire doit alors en notifier les services d'État. <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/alea-retrait-gonflement-des-argiles/>
<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/>

Les **consignes particulières de sécurité** à observer dans le cadre du risque lié au mouvement de terrain sont consultables dans le **Dossier Départemental sur les Risques Majeurs d'Ille-et-Vilaine**

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

A Guignen sont concernées par un trafic de matières dangereuses la départementale 776 (sud-ouest/nord-est) et la départementale 177 qui traversent Guignen selon un axe Nord-Sud.

MESSAGE D'ALERTE



ALERTE SANS D'EVACUATION

Un risque lié aux transports de matières dangereuses menace votre quartier. Rendez-vous sur France-Bleu Armorique 103.1 pour plus d'informations. Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire. Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

ALERTE AVEC EVACUATION

Un accident de transport de matières dangereuses a eu lieu à votre proximité. Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre. OU sortez de vos logements et tenez-vous prêts pour l'évacuation par les secours.

LES BONS GESTES A ADOPTER

consignes en cas d'accident

- rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- écoutez la radio
- respectez les consignes des autorités
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
- ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle
- ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



LES BONS GESTES A ADOPTER

QUELQUES PRÉCAUTIONS A PRENDRE EN AMONT :

1. Débroussailliez ;
2. Vérifiez l'état des fermetures (portes, fenêtres, volets) et des toitures ;
3. Prévoyez des moyens de lutte (eau, sable, matériel) ;
4. Repérez les chemins d'évacuation, les abris et les faire connaître à autrui ;

LORSQUE LE FEU EST CONSTATE :



Appelez les pompiers



Ecoutez la radio

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE	L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE
<ul style="list-style-type: none"> dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation arrosez les abords 	<ul style="list-style-type: none"> rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
<ul style="list-style-type: none"> fermez les vannes de gaz et de produits inflammables 	<ul style="list-style-type: none"> fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés

ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
ne sortez pas sans ordre des autorités

Si vous êtes en voiture, fermez les fenêtres et aérations, roulez à vitesse réduite et, pour être facilement repéré, allumez vos feux de croisement.

ET APRÈS, QUE FAIRE ?

- Eteignez les foyers résiduels (braises) et vérifiez l'état du bâtiment : inspecter la solidité de l'habitation en lien avec un expert;
- Contrôlez, partout, s'il reste des braises (dans les tuiles, orifices d'aération...)

Attention, le sol est très chaud.



SEISME

La Bretagne est soumise à des séismes, le plus souvent mineurs, caractérisés par une magnitude modérée, c'est-à-dire pouvant causer des dommages significatifs à des édifices mal construits. Le sud de la Bretagne est une zone sismiquement active ; certains séismes historiques de magnitude 5 ont été enregistrés. Selon SISFRANCE, l'Ille-et-Vilaine est classée en zone sismicité 2, niveau d'aléa faible.

MESSAGE D'ALERTE

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Guignen (2017 ;
- Information sur le panneau lumineux situé Place de l'église, panneau pocket et sur le site internet de la commune www.guignen.fr ;
- La commune dispose d'un véhicule équipé d'un dispositif EMA*. Ce véhicule circulera dans les rues et voies de Guignen et diffusera un message bref :



ALERTE SANS EVACUATION

Un risque de réplique de séisme menace notre région. Fermez l'eau, le gaz et l'électricité. Ne restez pas sous les fils électriques. Éloignez-vous des bâtiments. N'allumez pas de flamme. Regroupez votre famille. Ne pénétrez pas dans les bâtiments endommagés. Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire. Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

ALERTE AVEC EVACUATION

Un risque de séisme exceptionnel est attendu. Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre OU sortez de vos logements et tenez-vous prêts pour l'évacuation par les secours.



LES BONS GESTES A ADOPTER

